L'ABEILLE [illegible]

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1836.

Voici les retours des différentes paroisses de l'Etat. Nous les croyons corrects.

Paroisses.	Van Buren	White.
Orléans	665	675
St. Tammany,	101	60
Jefferson,	26	40
St. Charles,	40	1
St. Bernard,	25	10
Washington,	183	37
Livingston,	100	100
St. Helene,	263	50
Est Bâton Rouge,	214	177
Ouest Bâton Rouge,	26	80
Ouest Feliciana,	153	96
Ascension,	160	50
Iberville,	91	60
Ste. Marie,	6?	153
Lafourche intérieure,	58	160
Terrebonne,	54	98
Assomption,	101	94
St. Landry, maj. pour le ticket anti Van Buren,		220
Lafayette, maj. pour Van Buren	110	
Plaquemines, majorité probable,	80	
St Martin, majorité supposée pour le ticket anti jacksoniste,		100
St. Jacques maj. pour V. B.	30	
Ponte-Coupée maj. pour V. B.	15	
Avoyelles		143
Rapides,		55
	2492	2219
	2219	

Majorité en faveur de Van Buren, 273

Ce qui suit est le résultat de l'élection pour un membre du conseil de ville de la cité de Lafayette:

Joseph Minsman,	38
Jacques Charbonnet Jnr.	26
Majorité en faveur de Minsman,	12

Le brick Carroll, venant de Norfolk, est maintenant à la Passe du Sud-Ouest, ayant à son bord 100 volontaires pour le Texas.

Le Commercial Advertiser de New-York annonce que dans l'espace des six ou huit dernières semaines les banques de Wall street ont payé sur la trésorerie au dessus de la somme de 3 millions de piastres.

Nous apprenons par une lettre de Londres en date du 19, que le marché est dans la gène à cause de la rareté des espèces; mais que la pénurie est moindre que dans les jours précédens.

Nous apprenons par le capitaine Dumas du brick Carolina arrivé la semaine dernière de la Havane, que le brick de guerre Anglais le Racer avait capturé trois négriers, et que l'un d'eux avait été conduit à la Havane le 26 du mois dernier, ayant à bord 423 nègres.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous trouvons dans les journaux de Philadelphie, du 1er. de ce mois, quelques articles de nouvelles politiques extraits des papiers de Londres du 19 sept. reçus à New-York par le *Toronto*, que nous donnons ci-après:

LONDRES, 19 septembre.

Nous avons reçu nos journaux de Paris; le gouvernement est encore en cherchea d'un ministre de la guerre; ce département est conséquemment vacant. Le *Moniteur* contient une ordonnance prescrivant la convocation des colléges électoraux des arrondissemens représentés à la Chambre par Mrs. Guizot, Duchatel, Rosamel et Persil. On présume que les nouvelles élections ne seront pas favorables au ministère, ce qui amènera peut être un changement dans le cabinet et un dérangement de calcul dans les fonctionnaires partisans de la doctrine. Les affaires d'Espagne sont toujours le sujet des discussions de la presse parisienne.

Le comte Molé et M. Martin (du Nord) sont retenus dans leurs hôtels par une indisposition. S'il faut en croire des bruits assez accrédités, le ministère au lieu de se completer est travaillé d'une dissolution imminente, non seulement parce que le mauvais état de la santé de M. Molé empêche de rien entreprendre de sérieux, mais parce que la situation de M. Martin n'est pas rassurante. Mrs. Molé et Guizot sont inquiets pour la majorité, dans le cabinet qu'ils croient n'obtenir que par l'admission du géol. Bernard pour le département de la guerre et de M. Dumont pour celui du commerce. M. Guizot s'associerait Mrs. Duchâtel et Dumont et M. Molé le général Bernard et l'amiral Rosamel.

Mr. l'Editeur,

Un fait digne de remarque, et dont les exemples sont si fréquens quoique les conséquences en soient quelquefois si funestes, est la légèreté avec laquelle les mariages se contractent à la Nouvelle-Orléans. Dans aucune autre ville du monde civilisé, voit on ainsi les jeunes filles s'abandonner si facilement à leurs propres penchans, sans s'être préalablement assurée des véritables motifs qui les font rechercher par l'autre sexe. Mais le tort ne peut leur être entièrement attribué, puisque loin d'interposer leur autorité dans de semblables affaires, les pères et mères encouragent pour ainsi dire par leur coupable indifférence, des unions mal assorties, et souvent même honteusement ridicules. Bien des pleurs sont versés par ces jeunes victimes de la crédulité, lorsqu'au lieu de l'époux que leur imagination s'était représenté, tendre, aimant et fidèle, elles ne trouvent près d'elles qu'un froid spéculateur que l'appât, d'une fortune avait attiré. Si encore le mal ne se bornait qu'aux regrets superflus qu'éprouverait une femme délaissée! Elle s'est attiré elle même ce malheur qu'elle déplore; qu'elle en supporte la peine. Mais, de combien la morale publique n'en souffre-t-elle pas, lorsque par suite de ces hideux contrats, cent procès scandaleux surgissent de nos cours de justice, pour dévoiler au monde non seulement la turpitude d'un scélérat, mais encore le malheur et la honte d'une femme.

En Europe, et particulièrement en France où le mariage n'est qu'une chose de pure convention, les abus que je viens de signaler comme ayant lieu ici, sont très rares. Là, deux fortunes se joignent par sympathie comme ailleurs pourraient s'unir deux cœurs. Pouvant se passer l'un de l'autre, puisque chacun a contribué sa part, ils ont un intérêt qui les lie et les retient dans les bornes de la modération.

Cet usage ou plutôt cette rage de nos jeunes filles et même de nos vieilles filles, de se donner ainsi au premier venu, sans s'enquérir jamais ni de la réputation dont il jouissait chez lui, ni si d'autres liens ne l'attachaient pas ailleurs, ne date vraiment que depuis l'introduction parmi nous de la littérature monstre des Dumas et des Hugo. Cette littérature digne de la perfidie qui l'a inspirée, a déchiré enfin le voile de la modestie louisianaise. Après avoir envahi nos villes, elle court inonder nos campagnes; disséminant ainsi son venin sur toutes les classes de la société; elle porte le dernier coup à la morale publique.

Voilà cependant la lecture favorite de nos femmes, de nos sœurs, de nos filles: lecture traître; qui fait d'une fille une femme; et d'une femme, une épouse infidèle:—triste fruit de la coupable négligence d'une mère, ou de la sotte bonhomie d'un mari.

Ce que je dis, bien d'autres le savent; et pourquoi n'en parlent-ils pas? Ont-ils intérêt à ce que cela soit ainsi? peut être: je crois même que oui. Alexandre Dumas à la suite d'un refus dédaigneux, voulut se venger sur toutes les autres femmes de la vertu d'une seule; il a réussi car il en a empoisonné beaucoup.—Ce genre de composition n'eut pour principe que la séduction, et l'homme vicieux s'en sert toujours.

Mon intention en écrivant ces choses, n'est pas d'entrer dans de grands détails: je ne veux qu'indiquer le mal. Que d'autres plus capables que moi en fassent leur profit. Mille sujets d'une nature locale sont à leur portée; pourquoi ne pas s'en servir? aussi c'est avec raison que l'on critique à l'étranger la plupart de nos journaux, comme n'étant composés que d'articles empruntés à leurs feuilles. Quant à la vôtre j'en attribue l'immense circulation à sa partie éditoriale qui, jusqu'à présent, a su conserver son intérêt local; c'est une justice à vous rendre et je le fais avec tout le plaisir imaginable.

THEOBALD.

Commerce des vins de France à l'intérieur et en pays étrangers.

En 1806, la quantité des terres cultivées en vigne était de 1,674,480 hectares; en 1827, de 1,786,050.

Un homme spécial en œnologie, M. Cavoleau, a calculé que, de 1806 à 1828, le produit total de la France en vins avait été, quantité moyenne de 35,843,820 hectolitres par an, en sorte que chaque hectare de vigne aurait rendu, l'un dans l'autre, 22 hectolitres 6 litres 6[illegible]10.

Selon lui, la valeur total de ce produit serait annuellement de 640 millions [illegible] fr.

Les départemens qui produisent plus de vins sont les suivans; (nous donnons le chiffre de chacun d'eux par an:)

La Gironde pour une valeur de	49,177,454 fr.
L'Yonne,	[illegible]
La Charente-Inférieure,	[illegible]
La Charante,	[illegible]
L'Hérault,	[illegible]
La Côte-d'Or,	[illegible]
Seine et Oise,	[illegible]
Saône-et-Loire,	13,0[illegible]
Le Loiret,	11,[illegible]
Marne et Haute-Marne,	[illegible]
Dordogne,	11,[illegible]

Le Gard, le Gers, Indre-et-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Meurthe, Meuse, Rhône, Bas-Rhin, récoltent environ pour dix millions chacun par année, les autres produisent de 6 à 9 millions.

[illegible] estimation [illegible] vignobles [illegible], Chaptal [illegible] hectares [illegible] de 1,673,330 hectares [illegible] 35,000,000 hectolitres (valeur de 718,941,875 f.) En 1824, la direction des impôts indirects calculait 1,700,000 hectares produisant 35,000,000 hectolitres, valant 538 millions.—En 1827, M. Cavoleau portait (comme nous venons de le dire) à 36,743,000 hectolitres la quantité de vins récoltés en France, d'une valeur de 540,389,268 fr.—En 1828, le ministre du commerce avançait que le produit général des vignobles était de 40 millions d'hectolitres, et leur valeur de 600 millions de fr. En 1831, la Société Statistique évaluait ce produit à 45 millions d'hectolitres, et leur valeur à 900 millions.—Enfin, M. Bowing, prenant pour base de calcul les états de l'administration des impôts indirects de 1829 à 1833, a trouvé une moyenne de produit, pendant ces années, de 36 millions d'hectolitres. Mais il est clair que ces états, dressés d'après les recettes de l'administration, sont au-dessous de la réalité; on sait qu'une très grande quantité de vins sont soustraits au paiement des contributions.

Quoi qu'il en soit de la diversité de ces appréciations, la vente annuelle du vin de France, est estimée à 300 millions; ce qui suppose une somme moyenne de consommation, par chaque individu, d'environ 10 francs par an.

Il y a trois sortes d'impôts qui pèsent sur les vins: la circulation, l'octroi, le détail, et en outre, à Paris, un impôt de localité qui produit environ 11,000,000 fr.

La circulation	8,800,000
Les octrois	15,600,000
Et le détail, de 15 pour 100 du prix de vente	36,300,000
Total des impôts	71,700,000 fr.

On porte le nombre des propriétaires de vignes à 1,500,000; celui des marchands en gros et des cabaretiers à 240,000.

Eh bien! sur ces 40 ou 42 millions d'hectolitres de vin que produit annuellement la France, il n'y en a cependant pas plus de quatorze qui paient les droits et de quatre qui les fraudent. Voici l'explication de cette espèce d'énigme:

Vin consommé par le propriétaire (non sujet aux droits)	9,000,000 hect.
—Employé à faire des eau-de-vie	6,440,000
—Perdu ou consommé par les vignerons	4,152,000
— — dans les transports et entre les mains des charetiers	2,000,000
—Employé à faire du vinaigre	300,000
Vin sur lequel les droits peuvent être perçus	14,000,000
—Détourné par la fraude	4,793,000

On a lieu de supposer ces détails exacts, puisqu'ils sont extraits des états officiels; il en résulte que la consommation de vin en France, calculée sur une population de 33 millions d'habitans, serait par an d'environ 80 à 90 litres par individu.

On estime que la France exporte à l'étranger environ la 88e. partie de sa production, c'est-à-dire 1,115,000 hectolitres. Sur cette quantité, l'Angleterre a consommé, en 1830, 13,367 hectolitres, ou un 77e. de la quantité exportée; en d'autres termes, la France produit trois cent mille fois la quantité de vin qu'elle exporte au Royaume-Uni.

Un tableau curieux est celui de la fluctuation des demandes des vins de France pour l'Angleterre: on y reconnaîtra l'influence que les tarifs de douanes exercent sur les habitudes des nations. Depuis la conquête des Normands, nos vins ont été long-temps la boisson principale de l'Angleterre. En 1669, sa consommation des vins français composait les deux cinquièmes de tout ce qu'on importait de vins en Angleterre; en 1830, cette proportion se trouve réduite à un vingtième; en effet, les importations de 1669 étaient de 20,000 tonneaux en vins français, et de 25,000 en vins du Rhin, d'Espagne, de Portugal, etc., tandis qu'en 1830 ces importations consistaient en 316,000 gallons de nos vins, et 6,149,775 gallons d'autres vins. En 1832, la consommation des vins français diminua encore.

C'est en 1693 que furent établis, pour la première fois en Angleterre, les droits sur les vins français, à l'égard des autres, d'après une augmentation de 8 liv. sterl. par tonneau. En 1721, sur 23,000 tonneaux de vins importés, 999 seulement furent tirés de France; et la moyenne consommation a toujours été en déclinant sous le poids des droits; en sorte qu'en 1784, la totalité des importations de vins en Angleterre, fut de 15,542 tonneaux dont 435 en vins français. En 1786, les droits furent considérablement réduits sur tous les vins (sur les nôtres, cette réduction fut de 99 livres 8 sous 9 deniers, à 49 livres 4 sous 1 denier par tonneau.) Qu'advint-il? la consommation et le produit des droits augmentèrent.

De 1787 à 1789 les exportations ont été de 96,556,609 fr; de 1819 à 1821, de 175,334,500 fr.; en 1832, leur moyenne annuelle de 47,931,794 fr.

La plus forte exportation a eu lieu en 1815, année qui suivit immédiatement la paix; elle fut de 29,595,345 gallons, chiffre qu'elle n'a plus atteint depuis cette époque, à plus de 2 millions près.

D'après les états du port de Bordeaux, tandis que l'exportation à destination de l'Angleterre, en 1829, n'était que de 431,509 gallons, celle pour les Pays-Bas se trouvait de 2,515,193; et, comme la population de la Grande-Bretagne peut être supputée quatre fois plus grande que celle des Provinces-Unies, il faut en conclure que la consommation des vins de Bordeaux en Angleterre ne s'élève qu'à un vingt-quatrième de celle de la Hollande et de la Belgique.

Les vins du Languedoc marchent à peu près dans la même proportion à l'égard des deux pays.

L'exportation de Bordeaux pour les Etats-Unis, en 1829, a été de 511,580 gallons; celle de Cette, de 110,873: ce qui fait, nonobstant la différence de population des deux pays, une différence de plus de 29 pour cent. L'exportation pour les villes Anséatiques, en 1829, a été six fois plus grande que pour l'Angleterre: de Cette, 422,389 gallons, de Bordeaux; 2,390,812. L'exportation pour le Danemark est presque égale à celle qu'on fait en Angleterre; en 1830, il en été tiré de Bordeaux, 287,167 gallons; de Cette, 82,629.

Les fluctuations qu'éprouvées le commerce des vins de France présentent un déficit dans la totalité des exportations.—Ce déficit porte principalement sur les vins de la Gironde. Dans un terme moyen pris sur les années de 1818 à 1823, comparé avec celui d'une même période de 1824 à 1829, l'exportations des vins de Bordeaux a diminué à raison de 70,630 hectolitres par an, tandis que celle des autres vins a augmenté sur le pieds de 24,573 hectolitres. En vin en bouteille, le terme moyen d'augmentation est de 17,258 hectolitres.

Le terme moyen général de l'exportation est d'environ 1 million d'hectolitres, pour une valeur moyenne de près de 50 millions. (*La France Industrielle.*)

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le fait suivant, que nous empruntons à la *Nouvelle Minerve*, vient à l'appui de ce que nous avons dit souvent sur les progrès que le système fait chaque jour dans les voies réactionnaires. Pour peu que ces progrès continuent, le gouvernement n'aura bientôt plus rien à envier aux traditions les plus honteuses de la restauration.

"Ce n'est pas assez de la police politique, il y a encore une police religieuse. Depuis qu'on s'est mis dans la tête de s'associer l'épiscopat comme force gouvernementale, on veut donner des garanties; et voici, dit-on, ce qui existe aux Tuileries. Il a été formé au château un comité pris dans chaque art, chaque profession, qui fait un rapport sur chaque choix présenté à la signature par les ministres. Ainsi, par exemple, si le ministre propose la décoration pour un artiste, le membre de cette camarilla, qui est artiste, examine les titres du candidat, et fait un rapport spécial pour l'admission ou le rejet. Ce rapport porte sur trois points:

"1o. Quelle est sa situation privée, ses antécédens de famille et son importance? 2o. Quels sont ses principes religieux et philosophiques? 3o. Quelles sont ses opinions et ses doctrines politiques?

"On voit que ceci n'est ni plus ni moins que les bulletins de l'ancienne congrégation renouvelés à l'usage de la cour. Il ne faut pas croire que ce soit ici un simple conseil en peinture, une de ces créations qui n'existent que sur le papier; si nous sommes bien informés on aurait acquis la preuve irrécusable de son existence dominatrice. Un jeune médecin, ayant eu dernièrement la certitude d'avoir été porté sur la liste de présentation pour la croix de la Légion-d'Honneur par M. de Montalivet, et cependant n'ayant pas été nommé, se serait adressé au ministre, qui lui aurait répondu que son nom avait été effacé. Sachant alors quel était le médecin membre de la camarilla qui avait rayé son nom, le jeune collègue serait allé le trouver directement: "Je dois vous parler avec franchise, lui répondit le vieux docteur, nous avons ordre de refuser impitoyablement toute faveur aux médecins qui professent des opinions philosophiques et matérialistes; vous devez vous souvenir que tout récemment vous les avez enseignées avec éclat." Voilà donc les billets de confession rétablis."

Le même recueil publie sur la petite cour de Charles X et sur les partis qui la divisent des détails assez curieux.

"Les légitimistes qui entourent l'ex roi continuent à se bercer de flatteuses espérances; il ne s'agit de rien moins, suivant eux, que du mariage du duc de Bordeaux avec la fille de l'empereur Nicolas, et celui de mademoiselle de Berri avec le roi de Naples. Puis, comme le trône de France serait le seul cadeau de noce que les puissances pussent décemment offrir à la famille déchue, les courtisans du malheur discutent fort vivement entre eux la question de savoir lequel serait investi de la royauté, du grand-père, de l'oncle ou du petit fils.

"Si le pélerinage matrimonial de M. le duc d'Orléans a été infructueux, il y en a d'autres, dit-on, qui ne le seront pas. On assure que c'est le roi de Naples qui épousera la fiancée de son jeune cousin, c'est-à-dire la petite-fille de l'archiduc Charles. Les carlistes qui sont nombreux à l'étranger, disent au contraire que c'est la fille du duc de Berri qui épousera S. M. napolitaine. Ces réfugiés font des conjectures à perte de vue sur les futures destinées du duc de Bordeaux et de mademoiselle de Berri; ils prétendent que la fille de l'empereur Nicolas est accordée au jeune duc de Bordeaux, de même que mademoiselle épouserait le roi de Naples. Ainsi détrôné par le pays, on régnerait par les mariages.

"Ceci se lierait au projet de certains manifesto qui sera lancé, dit-on, au nom du duc de Bordeaux, à présent qu'il atteint sa majorité; mais avant de hasarder un manifeste, la première condition est de s'entendre d'abord; or, la cour de Charles X n'admet aucunement la royauté du duc de Bordeaux, et le jeune prince est tout à fait élevé dans les idées d'obéissance envers le roi son aïeul. Cette cour de Charles X n'admet encore ni la régence de la duchesse de Berri ni l'avènement du duc de Bordeaux; de sorte qu'un manifeste n'est pas possible; il ne se fera pas, et, en supposant même que le vieux roi vint à mourir, le duc d'Angoulème n'est pas du tout décidé à céder la couronne à son jeune neveu; on sait que ce prince est assez entier dans ses volontés pour prendre réellement le titre de Louis XIX, quoique fasse et dise Henri V."

—Un crieur était cité hier devant la police correctionnelle pour avoir crié des chansons sans autorisation.

Un sergent de ville: J'ai arrêté le prévenu qui criait des chansons sans permission.

Le prévenu: Allons, en v'là encore un qui n'est pas fort su' l' service!

Le sergent de ville: Ce n'est pas vous qui me l'apprendrez, entendez-vous!

Le prévenu: Nous allons voir. Où ç'a qu' vous m'avez arrêté, voyons, faut le dire ici?

Le sergent de ville: Je vous ai arrêté à l'Arc de triomphe de l'Etoile.

—[illegible] l'Etoile [illegible] ami, d'[illegible] : ça se trouve-t-il [illegible] dedans c'te [illegible] en dehors; tout le monde sait ça.

Pincé! Si c'est en dehors, vous avez pas le droit d'y faire la police; ça dépend de la commune de Neuilly.

—Nous avons le droit tout de même; l'arc de triomphe appartient à la ville de Paris.

—En v'là une de sévère! mais, mon bon ami, vous n'y êtes plus, en tout du tout; ça m' fait de la peine de vous voir vous [illegible] semblablement: l'arc de triomphe, mon bon ami, appartient à la nation, et pas à la ville de Paris; et comme la nation a consenti à le bâtir sur la commune de Neuilly, c'est les gendarmes de la commune de Neuilly qui doivent y faire la police et pas vous.

M. le président: Avez-vous une permission du maire de Neuilly pour crier vos chansons dans sa commune?

—A la bonne heure, v'là une parole qu'en va de [illegible] que j'en ai une de permission: tenez, mon respectable juge, la v'là, c'te permission.

—Mais ce n'est pas une permission, c'est le cachet de la mairie apposé sur une de vos chansons.

—Ca n' me regarde plus: si le maire ne sait pas son métier, faut en mettre un autre. J' vas chez lui, j' lui demande l'autorisation de crier dans sa commune; il m' donne ça et j' crie.

—Mais vous savez bien qu'un cachet d'est pas une permission, et la loi exige une permission.

—Pardon, mon juge, je n'ai jamais vu la loi! je sais pas lire.

—Si vous ne saviez pas lire, comment feriez-vous pour apprendre vos chansons?

—C'est ma femme qui m'les *serine*, mon juge: foi de Jean-Louis! je sais pas lire.

Le tribunal renvoie Jean-Louis de la plainte; l'huissier lui dit de se retirer, mais il ne bouge pas, et, s'adressant de nouveau au Tribunal:

"Et mes soixante-dix chansons qu'on m'a pris qu'est-ce qui va me les rendre?

M. le président: C'est juste, le Tribunal ordonne la restitution des chansons saisies.

Jean-Louis: A la bonne heure, en v'là une de justice: on a bien raison d'dire qu'il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints; au plaisir, Messieurs, j'vas en boire un' drôle à vot' bonne santé, pas plus tard que tout d'suite. *Gazette des Tribunaux.*

☞ A une assemblée nombreuse, tenue samedi dernier 12 novembre à la salle du conseil de ville de la 3me. municipalité par les propriétaires et habitans du faubourg Franklin.

Sur motion, M. Gaiennié (recorder) fut appelé au fauteuil, M. L. Féraud nommé vice-président et M. J. F. Pépin secrétaire.

Le secrétaire ayant expliqué brièvement le but de l'assemblée, fit la motion, qui fut secondée et adoptée, que le président ait à nommer un comité de trois personnes à l'effet de rédiger quelques résolutions.

Le comité, après une absence de quelques minutes, rapporta les résolutions suivantes qui furent adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

Résolu. Qu'une compagnie ayant pour nom *Compagnie d'Amélioration du faubourg Franklin*, soit formée au moyen de souscripteurs par action. Le but de cette entreprise est le défrichement dudit faubourg, coupe des bois, et leur vente au prix le plus avantageux.

Chaque action sera de cent piastres, payables comme suit, un 10ème. au comptant, la balance en termes, égaux à 3, 6, 9, 12, 15 et 18 mois en billets non endossés tirés à l'ordre de la commission et payables à la Branche Banque des Citoyens du faubourg Marigny.

Chaque action donnera droit à un vote.

Résolu, que le président de cette assemblée nomme cinq personnes à l'effet d'agir comme commissaires, pour recevoir les souscriptions.

Résolu, que les listes de souscription sont considérées ouvertes dès aujourd'hui, 12 Novembre 1836.

Les 10 piastres payables au comptant sur chaque action devront été payées avant le 2 décembre prochain, pour que les souscripteurs aient le droit de voter à l'élection des directeurs.

Les listes de souscription resteront ouvertes jusqu'au 2 décembre 1836.

Résolu, que le 2 décembre les souscripteurs qui auront rempli les conditions voulues par cette charte, procéderont à l'élection de cinq directeurs.

Résolu, que les commissaires choisis par le président de cette assemblée, devront indiquer l'heure et le lieu où doivent se tenir les élections, en en donnant avis public au moins 3 jours avant les élections, en anglais, et en français, dans l'Abeille et le Courrier de la Louisiane.

Sur motion, il fut décidé que les résolutions adoptées par cette assemblée, seront publiées dans les journaux de cette ville en anglais et en français.

Sur motion, l'assemblée s'est ensuite ajournée sine-die.

L. U. GAIENNIE, président.
L. FERAUD, vice président.
J. F. PEPIN, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Criminelle du Premier District—Présent l'honorable Chs. Watts, Juge de la Cour du 1er. District, en l'absence du juge J F Canonge—Il est ordonné par la cour, qu'avis public soit donné dans les deux langues, et dans la gazette d'Etat, à toutes personnes intéressées et particulièrement à celles qui ont fourni des reconnaissances pour comparaître devant la dite cour, ainsi qu'à leurs cautions, que la Cour Criminelle pour les paroisses d'Orléans, Plaquemines, St. Bernard et Jefferson, a commencé ses sessions.

Extrait des minutes,
E. MONTEGUT, Greffier.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Choctaw, Foster, Liverpool, Bailey & Abbott.
Brick Carroll, Mitchell, MatagordaBay, T. Toby & Brothers.
Goël Rosario, Sears, Mobile, Tourné & Beckwith.
Goël Cumanche, Fredoll, Matamoros, Godfrey, Blossman & Co.

Arrivés.

Bateau de remorque Féliciana, des Passes, avec les bricks Agenora, Robt. Bruce, Otranto, Wm. Henry et la goëlette Mexicano.

Bateau de remorque Whale, des passes, ayant mis en mer les bricks Union et Champman, les goëlettes Watchman et Motto—Il a amené dans le port les navires Europe et Margaret Forbe.

Navire Margaret Forbes; King, en 28 jours de Boston, avec des marchandises.

Navire Europe, Drummond, en 18 jours de New York, avec des marchandises—150 pas.

Navire paquebot Mississippi, Hall, de New York avec des marchandises.

Brick Oceanus, Torrey, de Boston,
Brick Robt. Bruce, Morrell, de St. Josephs.
Brick Otranto, Landan, de la Havane,
Brick Wm. Henry, Morrill, de Philadelphie.
Brick Agenoria, Church, de Providence.
Goël Mexicano, de la Havane, avec $60,000 en espèces, café, sucre, cigarres, tabac, fruit, &c.
Goël Tantivy, Pitcher, de Savannah, avec du riz et des marchandises.
B teau à vapeur Tuskina. Woods, de Sartaria, avec du coton.
Bateau à vapeur North Alabama, Taber, de Vicksburg, avec coton, farine, &c.
Un chaland de Milton, Ky, avec de la farine.
Un chaland de Maysville, avec de la farine.

Navires dans le port de la 3e. Municipalité.

1er. Wharf—Navire	Elizabeth,
" "	Apollo,
" "	Caledonia,
2d Wharf—Navire	Tigress,
" "	Palestina,
" "	Havre,
3e. Wharf—Navire	Empire,
" "	Hamilton,
" "	Majestic,
4e. Wharf—Navire	Tiger,
" "	New-Orleans,
" "	Peruvian,
" "	Febax,
5e. Wharf—Navire	Congress
" "	Arnold Willy,
6e. Wharf—Navire	New-England,
" "	Globe
7e. Wharf—Brick	Samuel & John,
" "	Oceana.
" "	Tweek,
8e. Wharf—Navire	Calumet
" Brick	Cyrus,
9e. Wharf—Brick	Julien & Helen,
" "	Uzardo,
" "	Lucy,
10e. Wharf—Navire	Cumbarland,
Brick	Agenora
11e. Wharf—Navire	Coriolanus.
" "	Moro Costa,
" Brick	Horace,
" Goël.	Lady Hope
12e. Wharf—Barque	Chancellor,
15e. Wharf—Navire	Elizabeth,
16e. Wharf—Navire	Chactaw,
"	Barque Fanny,

Théâtre St. Charles.

MARDI, 15 NOV. 1836

Le spectacle commencera par

PETER WILKINS,

Suivi par une grande OUVERTURE.

Le tout sera terminé par la petite comédie de

NATURE & PHILOSOPHY.

Le bureau sera ouvert depuis 10 heures jusqu'à 5 heures, tous les jours.

CAVALERIE D'ORLEANS, 1814-15.

LA compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 20 Novembre courant, en tenue d'hiver, armement et équipement complets, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous, à 6 heures précises du matin. Par ordre du capitaine H. Andry.

15 nov. JH. CUVILLIER, maréchal des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS!

LA compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 20 du courant, à 8 heures précises du matin, pour revue d'inspection, armement complet, uniforme d'hiver.

Par ordre du capitaine,
ED. PLANCHARD, maréchal des logis chef.
15 nov

JAGER ACHTUNG.—Die Mitglieder der compagnie sind aufgefordert sonntag morgen's um 6 uhr pracis (den 20, November) in voller uniform am versammlung's platz beym Bassin sich einzufinden, um einer inspection Revue beyzuwohnen.

Aus Befehl des Hauptmann
15 nov. F. MULLER, Fourrier.

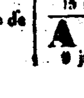

CHASSEURS D'ORLEANS DE 1814 et 15.—Attention!

La compagnie, prendra les armes et se réunira dimanche 20 du courant, à 9 heures précise du matin, pour une revue d'inspection.

Le rendez vous au lieu ordinaire, équipement complet, pantalons bleus.

Par ordre du capitaine.
15 nov. F NICOMEDE, Sergent Major.

A VENDRE—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr. BERNARD MARIGNY.
9 juillet

COMMERCIAL.

[illegible]	[illegible] 1 nov
[illegible]	[illegible] oct
[illegible]	4 nov
[illegible]ston	5 nov
Havane	5 nov

Mexico	[illegible]
Londres	21 sept
Liverpool	20 sept
[illegible]	17 sept
Havre	16 sept
Bordeaux	15 sept

NLLE. ORLEANS, 15 novembre 1836.

VENTES DE COTON LE 14.

600 balles	Mississippi	[illegible]	16
300 do	do		17 3/4
200 do	do		16 1/4
1[illegible] do	do		17
17[illegible] do	do		18
107 do	do		[illegible]
[illegible] do	do		17
44 do	do		[illegible]
[illegible] do	do		[illegible]
600 do	Louisiane		[illegible]
[illegible] do	do		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	de l'Ouest (choisi)		17 [illegible]
[illegible] do	Tennessee		16

RECETTES DE COTON.

Du 1er. octobre au 13 novembre 115,300 balles

RECETTES D'HIER:

Par le bateau à vapeur	North Alabama,	2,[illegible] balles
"	Tuskina,	1,[illegible]
"	Teche,	[illegible]
"	Bankers Hill,	1,0[illegible]
"	Carollton,	1,001
Une goëlette de la côte,		74
Total:		122,177 balles

EXPORTATIONS DE COTON.

Du 1er. octobre au 13 novembre	35,[illegible] balles
Hier, par le navire Choctaw,	1,514
Total.	37,377 balles.

MONTANT DE L'ARGENT RECU A LA NOUVELLE ORLEANS:

Du Mexique, du 15 oct, au 13 nov.	578,9[illegible]
De la Havane, do do	120,000 00
Hier, par la goël. Mexicano de la Havane,	60,000 00
	$758,925 38

PHILADELPHIE, 31 octobre.
Vente d'actions.

50 actions Banque des Es Unis (60 jours) $113 1/2
100 " " " (60 jours) 113

HAVANE, 5 novembre.

PRIX-COURANS DE LA PLACE.

Bœuf, No. 1, 2, prime et mess, la lv.	7	à 11
" Tasseau Brézil et Mont.	14	à 16
" do de New-York et Bost.	18	à 20
" Fumé, le quintal	12	à 13
Biscuit, pour pilote, le baril	6 50	à 7
Beurre américain, jaune, le quint.	20	à 22
" Européen,	15	à 17
Chandelles moulées,	17 50	à 19
Chandelles de blanc de baleine, quint.	39	à 40
Fromage américain, do.	14	à 17
Morue, les 50 liv.	3 50	à
Farine de Philadelphie et Balt.	31	à 31 50
" De la Nouvelle Orléans,	18	à 21
" Espagnole	16 50	à 17
Jambon d'Europe, le quintal	15	à 15 50
" Américain de l'Est,	14 50	à 15 50
" Nouvelle Orléans,	14 50	à 15
Harengs fumés, 1re. et 2de. la caisse	50	à 1 12
Graisse européenne, le quint.	22	à 22 50
" Américaine, de l'Est,	19	à 21
" De la Nouvelle Orl	18 50	à 21 25
Maquereaux No, 3, le bl	4 50	à 5 75
Porc de l'Est, cargo et mess,	18	à 21
" De la Nouvelle Orléans	18	à 21
" Clair,	28	à 26
" En caisses, le quint.	18 50	à 20
Patates. le baril,	2 50	à 3
Savon de Castille, le quintal	8 50	à 9 50
" Jaune, do	8 50	à 9
Tabac de Kentucky en bts. le quint.	9 50	à 11

Spiritueux et Vins.

Eau-de-vie de Cognac, le gal.	1	à 1 97
Genièvre de Hol. en cais. et jar. la dou.	2 25	à 2 50
" d'Allemagne de	2 12	à 2 37
" et de Hollande, en pipes	56 1/2	
Eau de vie espagnole, blanche, la pipe	30	à 31 50
Vin de Ténérif, en damejeanne	3 75	à 4
Vin de Bordeaux, la barrique,	17	à 30
" En caisses,	3	à 3 50
" De Catalogne, la pipe,	28	à
" De Champagne,	7	à 15
" De Frontignan, la douz.	3 75	à
" De Marseilles, la barrique.		
" De Malaga sec; la pipe,	30	à 32
" " doux, la pipe,	45	à 50
" De St. Lucar et de Sherry, le bl.	6 75	à 7
" De Ténérif, la pipe,	45	à

Articles pour l'exportation.

Aguardiente ou tafia, la pipe, 30 piastres; Cochenille, en dépôt, 44 p. à 46 l'arroba, Café, première qualité, $11 75 à 12 25, le quintal. Café seconde et 3me. qualités, $9 50 à 11 50 do. Café triage, 7 50 à 8 12 1/2 l'arrobe. Miel, 25 3/4 cts. le gallon. Indigo assorti, en dépôt, $1 12 1/2 cts 1 25 la liv. Bois de Campêche en dépôt, $1 12 1/2 à 1 25 1. q. Melasse le barillet de 5 gal. 1 1/2, 6 3/4 à 7 réaux. Sucre moitié blanc, $9 13 à 13 16 réaux l'arrobe. Sucre moitié brun, do do. Sucre blanc, 13 1/2 à 16 réaux l'arrobe, " Brun pur, 9 1/2 à 11 1/2 réaux l'arrobe, " Jaune, do do. Cigares, $8 à 25 le millier, Tabac, de $22 à 24 le quintal, Cire blanche, de $9 4 réaux à 10 l'arrobe, Cire jaune, de 7 4 réaux, à 8 l'arrobe. Salsepareille d'Honduras, en dép. 26 à 27 4 ré. le q.

Cours du Change.

Change sur Londres, 9 1/2 à 10 de prime, " Sur les E. U. au pair à 1 d'es. sur la N O. 1 1/4 " Sur l'Espagne, 7 à 8 de prime. " Sur Paris, 3 à 4 1/2 d'escompte. Piastres espagnoles, 4 de prime " Mexicaines, au pair. Pair avec l'Ang. 444 piastres pour 100 lv. " Avec la France, 5 fr. par piastre. Droit d'exportation sur l'or, 1 1/2. " " Sur l'argent, 2 1/4 pour cent

Marché de Londres.

LONDRES 19 septembre.

Le marché d'argent a éprouvé beaucoup de fluctuation ce matin, surtout les sécurités portugaises, qui ont encore considérablement baissé. Les bonds (*Legacy*) à la clôture, samedi, étaient à 57 1/4 et l'ouverture ce matin 57 à 58 ont été obtenus: mais ce prix a de suite baissé de 53 à 54, mais il se soutint et releva depuis et sont maintenant de 54 à 55. Le prix des trois pour cent a été de 33, d'où ils sont tombés de 33 à 34 et sont maintenant de 34 1/2 à 35. Les fonds espagnols au moment de l'ouverture étaient de 26 1/2 à 27 1/8 et après avoir baissé à 26 1/4 sont maintenant à 26 1/8. Les différés à 11 1/4: Passive à 8 1/2: les fonds brésiliens sont de 80 à 82. Les cinq pour cent aliemands sont à 1000 1/2 et les deux et demi pour cent à 51 1/2 à 3/4. Consolidés pour compte, ouverts à 89 1/8; mais ils ont baissé à 89 1/2 à 5/8, et sont maintenant à 89 3/4 à 5/8. L'argent est moins rare qu'il n'était, mais cependant le marché est sans activité.

3 heures—Les consolidés pour compte ont encore baissé à 89 1/2 à 5/8, les bonds de l'Echiquier et de 5 à 8 pour cent de prime; et les bonds sur l'Inde de 5 à 3 pour cent d'escompte.

Dans les marchés étrangers, les fonds espagnols sont à 26 1/8 à 3/8, différé 11 1/4 et passive 8 1/4. Portugais 59 1/2 à 54 1/2; les trois pour cent 34 à 35; Brésiliens 80 1/2 à 81 1/2; Belge 100 1/2; Russe 10 5 à 106; cinq pour cent allemands 100 1/2 à 3/4 et les deux et demi pour cent 51 1/2 à 3/4.

PHILADELPHIE, 29 oct.

Café—Les ventes cette semaine montrent une légère amélioration dans les prix. Les bonnes qualités sont rares et très recherchées. Ventes de 360 sacs Rio ont été faites à 11 1/2 à 12 1/2 cents à 4 et 6 mois; 65 sacs Cube à 12 1/2 cts.

Coton—Il y a eu peu de transactions d'aucune importance cette semaine, et le marché continue sans activité. Les ventes ont été classées de 18 à 19 cents. Un petit lot remballé a été vendu 16 cents.

Farine—La farine a été en bonne demande tant pour l'exportation que pour la consommation—Dans le commencement de la semaine elle s'écoulait librement à $9 50 à 9 75; un lot de 400 barils non inspectés s'est vendu à 9 50; environ 500 barils Genessee ont réalisé 9 75 à 10; la demande est toujours active.

Melasse—A été plus recherchée cette semaine; 120 barils Matance ont été vendus à des prix qui n'ont pas transpiré; à l'encan 20 boucauts Matanes ont réalisé 35 à 41 par gallon.

Riz—Il y a plus d'amélioration dans le marché cette semaine et des ventes de 70 tierçons ont été faites à 4 1/4 cents la livre, pour du nouvellement battu. Le vieux, 3 3/4 à 3 7/8 ct

Sucre—Le marché a été plus animé cette semaine et des ventes ont été faites de 50 boucauts Ste. Croix à 10 1/2 et 11 cents à 6 mois; 20 boucauts St. Yago 9 à 9 1/4; 75 boucauts Cube muscovado de bonne qualité à 10-à. et environ 125 caisses Trinité brun, dont le prix et les conditions n'ont pas été rendus publics: à l'encan 50 caisses Havane blanc et brut, légèrement endommagé se sont vendues de 9 à 11 1/2 cents la livre.

Whiskey—Est rare et l'approvisionnement faible. Une vente de 100 barils a été faite à 42 c. le gallon en boucauts. les ventes sur le quai à 40 et dans les magasins à 41 cts.

Marché de New York du 31.

Nous lisons dans la gazette de New York. Le marché qui est un jour peu favorable pour les payemens a été samedi dernier plus rigoureux et nous avons la satisfaction d'annoncer qu'il s'est passé sans faillite aucune. Outre les payemens ordinaires $800,000 ont été payées par les marchands de comestibles de cette ville pour une partie de deux chargemens de thé.

TALLAHASSEE, 5 novembre.

Coton.—Cet article est en grande demande dans ce moment, depuis nos derniers avis il y a eu une hausse de 3/4 c. dans les prix. Un lot de choix, s'est vendu il y a quelques jours à 18 cents; nous quotons les prix en conséquence de 17 1/2 à 18 cents.

CHARLESTON, 5 nov.

Les affaires en gros, en marchandises sèches, quincailleries et comestibles, qui avaient été en partie suspendues, par suite de l'épidémie, ont maintenant repris leur cours. La salubrité de notre ville est parfaitement rétablie, et nos amis de la campagne peuvent sans crainte venir en ville. L'approvisionnement de marchandises de toutes sortes, n'a jamais été aussi considérable qu'en ce moment, et nous sommes informés que les prix ne sont pas plus élevés que dans les villes du nord.

Coton.—L'état du marché pour les uplands, pendant la semaine passée, n'a pas essentiellement différé de celui de la semaine précédente, le déclin a été borné à des prix conformes à nos cours; nous en continuons, il n'y a eu qu'une vente à nos plus hauts prix, et nous doutons qu'on obtienne le même prix pour aucun lot en ce moment, les acheteurs veulent une réduction et les vendeurs tiennent la main à la hausse, le marché prendra probablement de la stabilité aussitôt qu'il arrivera un approvisionnement plus considérable. Les transactions de la semaine se montent à près de 1200 balles dont 101 balles de l'ancienne récolte.

[illegible] Les [illegible] sont en proportion de l'approvisionnement limité de cet article nouvellement [illegible], près de 600 barils ont été vendus pendant la semaine dernière, à $3 1/2 à 3 11/16, un petit lot à $3 3/4; le marché est entièrement [illegible] et les prix restent fermes.

Farine.—Nous maintenons nos anciens prix quoique [illegible] des ventes de city mills [illegible] au dessous; l'approvisionnement de la [illegible] a été plus que suffisant pour la demande, [illegible] principalement aux boulangers [illegible] le transport dans l'intérieur étant [illegible] interrompu par les basses eaux dans [illegible].

[illegible]—Notre marché pour les sucres est en [illegible], il n'y a pas eu d'arrivages des [illegible] étrangères et les ventes par les marchands dans les [illegible], d'après ce que nous avons appris consistent de 15 boucauts Ste. Croix, de choix à $12 75; 22 boucauds Porto Rico et Ste Croix à 10 1/4 à 11 75; 12 boucauds Nlle. Orléans 10 à 11; le marché est bien approvisionné, les détenteurs sont fermes.

Le café est également calme les ventes dans les magasins ont été 100 sacs cube bon ordinaire à 1ère. qualité 12 1/2 à 13 3/8, 40 sacs St. Domingue 10 3/4; point d'arrivages l'approvisionnement bon de melasse devient rare et les prix au détail dans les magasins se maintiennent bien.

Change.—Sur l'Angleterre paraît s'améliorer, sur le nord toujours rare et les traites sur New York à 30 jours de vue, sont en demande à 1 pour cent de prime.

AVIS AUX MEMBRES DE LA LEGION.—Le sieur Knaps, sellier, carossier, de cette ville, vient de recevoir par le Marengo un assortiment de fournitures militaires qu'il offre à un prix modéré; les articles, sont, épaulettes or et argent, galons or et argent, sabres d'officiers, briquets, dragonnes, garnitures de schakos, épaulettes de chasseurs, voltigeurs et grenadiers, en laine, gallons en laine, pour chabraques de selle, couvertures de laine pour chevaux, brides dans tous les genres; le soussigné se charge de toutes réparations ou confection de voitures.
15 nov—4 KNAPS.

Société Philharmonique.

A une assemblée tenu samedi 12 du courant, par une majorité des anciens membres, il a été résolu qu'à partir de cette date, la société Philharmonique serait considérée de nouveau en activité et qu'à l'avenir, elle reprendrait ses séances, conformément aux réglemens.
15 nov—3 E. GAILLARD, Secret. pro tem.

EN débarquement du brick la Revanche, de Bordeaux et à vendre par les consignés,
30 pipes vieille eau de vie de Cognac 4me. preuve de "Jonas"
15 demi barrils vin blanc
25 caisses cerises
15 nov—3 CAZENOVE, GUIEU & Co.

TOILE A DRAPS DE LAWRENCE—25 grandes balles de Toile à draps de 4/4, Lawrence, Cabot, Nashua et Chickopee D. de la première qualité, dernièrement reçu et à vendre par
15 nov—3 GODFREY, BLOSSMAN & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par R. A. LEFEBVRE,
15 nov—1m 16, rue Toulouse.

A VENDRE provenant des navires Massasoit et Coriolanus, venus du Havre:
6 malles Parfumerie;
200 p. Vin de Champagne, Ai et Sillery mousseux;
100 paniers Vin de Bourgogne, grand mousseux;
200 caisses Vin Bourgogne, Chambertin, Rosamé, Pomard et Beaune;
D'inspection antérieure, ayant droit au drawback:
200 caisses Vin Bordeaux;
2 caisses Mousseline unie et brodée, pour robes et meubles, à vendre par
15 nov J. VATINEL, 21, rue Conti.

MARCHANDISES SECHES—En débarquement des navires Yazoo et Arkansas, une grand assortiment convenable pour la saison.
15 nov ANDREWS & BROTHERS, 13, rue de Chartres.

VIN DE CHAMPAGNE—60 paniers Vin de Champagne, de la marque "Duc de Montebello" un article supérieur, en débarquement du navire New England, et à vendre par J. DE BROT,
15 nov 40, Vieille Levée.

GENIEVRE—50 barils Genièvre américain, d'une bonne qualité, en débarquement du navire Benjamin Morgan, et à vendre par J. DE BROT,
15 nov 40, Vieille Levée.

SUCRE BLANC de la Havane, de première qualité.
15 nov R. GRONING & Co.

VIN—600 caisses Vin rouge, en débarquement et à vendre par
15 nov R. GRONING & Co.

CAFE & TABAC—100 sacs Café de la Havane nouvelle récolte; 90 balles Tabac en feuille Vuelta Abajo, en débarquement du brick Otranto, et à vendre par
15 nov R. GRONING & Co.

TRAITES sur New York, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co,
15 nov 30, rue Bienville.

SAVON No. 1, en débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE & Co,
15 nov 34, rue Gravier.

Beurre & Fromage—Beurre de Goshen et Fromage, en débarquement du navire Mississippi, et à vendre par ROBT. H. WHITE & Co,
15 nov 34, rue Gravier.

CAFE—70 sacs Café de St. Domingue, à vendre par ROBT. H. WHITE & Co,
15 nov 34, rue Gravier.

CHAPEAUX pour jeunes gens,—un grand assortiment de chapeaux pour jeunes gens et enfans à vendre par J. EVANS & Co.
15 nov Rue de Chartres No 10.

BLANC de Baleine—En débarquement du brick Agenora, venant de Providence: 300 caisses Blanc de Baleine de différentes marques, et à vendre par BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

LOTERIE.

Virginia, Wellsburg, Classe No. 7, pour 1836.

Tirée à Alexandrie le 5 Nov. attendu samedi, 19 Nov.

CAPITAUX:

$30,000, 10,000, 5,000, 3,000, 2367 1/2, 2,000, 1,300, 1,900, 1 700, 1,600; 5 de 1,500; 2 de 1,300; 5 de 1,250; 200 de 500 &c.

Billets $10, moitié $5. S'adresser à
15 nov YATES & McINTYRE, Nouvelle Orléans.

NOURRICE A LOUER—Une nourrice saine et bien portante. S'adresser au. no. 290, rue Royale, en haut. 15 nov—3

LOTERIE

Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane,

Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,

APPROUVÉ LE 21 MARS 1836.

Classe No. 1, pour 1836,

Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, samedi 3 décembre 1836.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

1 PRIX de	$12,000	1 PRIX de	$4000
1 "	3,000	1 "	2000
1 "	1,170	10 "	1000
20 "	500	25 "	200

Il y aura en outre 189 prix de 120 piastres; 126 de 80 piastres; 126 de 40 piastres; 126 de 30 piastres; 2760 de dix piastres et 23,456 de cinq piastres.

☞ Les billets sont seulement de cinq piastres, coupons en proportion. paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
14 nov—6m A. K. MEAD, Directeur.

IL a été conduit au syndic de Gentilly les animaux épaves suivans:

Un Cheval bay, marqué No 18 avec deux petites taches blanches sur le dos, quelques petites raies blanches au poitrail et quelques poils blancs au front.

Un Cheval américain, maigre, bais brun avec plusieurs taches blanches sur le dos, et quelques poils blancs au front, un pied de derrière blanc.

Les propriétaires des dits animaux sont priés de venir les réclamer en payant les frais. Le lieu du dépôt est sur l'habitation de Mr. C Kernion, à Gentilly. Si d'ici au 30 de ce mois les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus à 4 heures de l'après midi sur le lieux conformément à la loi
14 nov. A. BRUGIER, Syndic Gentilly

AVIS—est par les présentes donné aux capitaines ou commandants de bateaux à vapeur, qui portent du coton dans ce port, qu'à l'avenir quand un bateau aura été signalé par les inspecteurs, pour avoir été surchargé, ou pour avoir eu le coton arrimé à une proximité dangereuse des feux des fourneaux ou des chaudières, ou à bord duquel il aurait été commis quelqu'autres actes tendant sans nécessité à augmenter les risques ordinaires sur le bateau ou la cargaison, le capitaine du dit bateau ne sera plus admis à être assuré par les compagnies d'assurances ci dessous et il sera donné avis aux consignataires qu'il ne sera pris à l'avenir aucun risque soit sur la cargaison ou sur le bateau qui serait commandé ou sous le contrôle des dits capitaines et les polices déjà donées, ne seront pas considérée comme couvrant de tels risques.

Cette détermination sera maintenue quelques soient les protestations ou excuses alléguées.

J. K. West, président de la Compagnie d'assurance de l'Etat.
A. Dupuy, président du Merchants insurance Company.
Charles Harrod, président du Mississippi Marine et fire insurance company.
Thomas Barrett, président de Atlantic Marine & fire insurance Company.
L. Matthews, président Western marine et fire insurance Company.
R. H. Turner, président Louisiana insurance Company.
Geo Briggs, président Eagle insurance company.
W. G. Hewes, président Commercial insurance Company.
[illegible] Frieman, président Ocean insurance Company.
12 nov—12

Banque de l'Etat de la Louisiane,

Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1836.

LA place d'un commis aux billets étant vacante, une nouvelle nomination aura lieu samedi prochain, 19 du courant Les candidats sont prévenus d'adresser leur application avant cette époque.
15 nov—3 RICHARD RELF, caissier.

[illegible] le [illegible]

☞ Les consignataires par le navire Europe, capt. Drummond, de New York, voudront bien s'adresser au no. 14, rue Bienville, pour signer les bonds approximatifs
15 nov BAILEY & ABBOTT, consignataires.

Pour Alexandrie & Natchitoches et tous les Ports intermédiaires—Le bateau à vapeur, bien construit et bon marcheur, TECHE, capitaine Parker, partira pour les ports ci-dessus, samedi, 19 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti.
15 nov KIMBALL & POMROY.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le bâteau à vapeur fin marcheur, Lexington, capitaine Wm. Alter, est maintenant prêt à recevoir du frêt, et partira pour les susdits ports mercredi, 16 du courant, à midi. Pour frêt ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, ou à
14 nov LAYET & AMELUNG, No. 27, rue du Commerce.

POUR SAVANNAH—Ligne Commerciale—La goëlette TANTIVY, paquebot régulier, ayant une partie de sa cargaison engagée, sera expédiée sans delai pour le port ci dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
15 nov L. D. C. WOOD, 23, rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand, Premier Paquebot. Le beau Navire ELLA HAND, Capt. Mathew, est maintenant en déchargement et il sera expedié sans délai, pour reste de frêt ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à
5 nov HOSKINS & WILCOCKS, Rue du Camp no 51.

POUR BOSTON.—Le A I brick fin voilier Carabasset, Capt. Lewis, ayant 3-4 de sa cargaison d'engagée, sera expédié sans délai pour le port ci-dessus. Pour reste de frêt ou passage, ayant de beaux emménagements. S'adresser à
3 nov BAILY & ABBOTT, Rue Bienville, No 14.

Pour les ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—LE A 1, navire CALEDONIA, peut prendre encore 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov rue Bienville, No. 14.

POUR LE HAVRE—(Passage seulement—Le navire A 1, fin voilier et tirant peu d'eau, NEW-ENGLAND, capitaine Wanton, ayant son chargement entier engagé. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire A I, HAMILTON, capitaine Bailey, peut recevoir trois passagers, ayant des emménagements commodes, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le A 1, fin voilier navire MAJESTIC, capitaine Parrington, peut prendre deux passagers, son chargement entier étant engagé. Pour les conditions, s'adresser à
8 nov BAILEY & ABBOTT.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le A. I. navire fin voilier HAVRE, capitaine McKown, ayant sa cargaison engagé, peut prendre deux passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire fin voilier A I, APOLLO, capitaine S. Harding, ayant son chargement engagé et dont une partie est à bord, peut prendre quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le A I navire Empire, Cap. B. Y. Welet manque 300 balles pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
7 nov Rue Bienville No 14

POUR LIVERPOOL—Le navire A I, NEW-ORLEANS, capitaine Agny, a besoin du complètement de 300 balles coton pour compléter son chargement, pour lequel ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le A 1, navire fin voilier ROBERT MORRIS, capitaine Gay, ayant tout son chargement engagé, peut prendre trois passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
3 nov rue Bienville, No 14.

Pour les ports du Mexique.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot OTRANTO, capit. Landin, sera expédié sans délai pour le port ci dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
15 nov R. GRONING & Co.

POUR QUINTANA & BRAZORIA—La goëlette paquebot FLORA, capitaine Applet on ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la place, ou à J. REED & Co,
5 nov rue Royale, no. 35

Vendre. Louer ou Frêter.

A FRETER—La goëlette fine marcheuse, Mexicana, capitaine Martin, doublée et chevillée en cuivre, du port de 800 barils entre ponts, s'adresser à EASTMAN & FRERES,
15 nov 30, Vieille Levée.

On demande deux navires de 250 à 300 tonneaux, pour un port de France. S'adresser au No. 10, rue Toulouse. 14 nov—3

A VENDRE, la goëlette CAROLE, construite à Pensacola, du port de 31 tonneaux elle est en bassin d'en haut en bon état pour recevoir un chargement ou l'on vendra s'adresser au capitaine à bord.
11 nov.—5 MANUEL DELBARCO.

COFFRES DE FER—Un grand coffre de fer, portes doubles et à l'épreuve du feu et un assortiment de petits en magasin et à vendre par SAM. THOMPSON et Co.
15 nov Rue du Camp No 53

MARCHANDISES anglaises—ayant droit au drawback consistant en Moltons, Pluche, Velvetines, Castores, Indiennes, Baptiste etc. à vendre par SAM. THOMPSON et Co.
15 nov. Rue du Camp No 53.

CHAPEAUX de soie—160 caisses chapeaux de soie très fin et Toques pour dames des dernières modes, en débarquement des navires Arkansas et Mississippi, et à vendre par J. EVANS et Co
15 nov Rue de Chartres No 10

MARCHANDISES SECHES.—19 caisses indiennes de goût etc reçues par la barque Ella Hand et le navire Chester venant de Philadelphie et à vendre par SAM. THOMPSON et Co.
15 nov Rue du Camp No 53

A LOUER—Le magasin rue du Camp No 30, dernièrement occupé par les soussignés.
12 nov HOSKINS & WILCOCKS. Rue du Camp No 51.

A LOUER—Le Magasin rue du Camp No. 30, dernièrement occupé par les soussignés. HOSKINS & WILCOCKS,
nov 51, rue du Camp.

$10 DE RECOMPENSE.

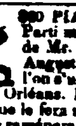

PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petits favoris roux, cheveux crêpus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état ou le mènera au propriétaire.

Les capitaines de navires, embarcations etc., sont priés de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
15 nov F EDMOND FAZENDE.

$20 PIASTRES DE RECOMPENSE

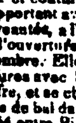

Parti marron le 12 du courant, de l'habitation de Mr. J. S. Armant à St. Jacques, le nègre Augustin, taille de cinq pieds sept à huit pouces l'on suppose qu'il se sera rendu à la Nouvelle Orléans. La somme ci dessus sera payée à quiconque le fera mettre dans une des geoles de cet état ou le ramènera au soussigné.
15 nov—3 L. LEBEAU.

AUX DAMES.

MADAME MARION.—Marchande de modes et couturière de Paris, arrivant par le Mozart et apportant avec elle plusieurs caisses de modes et nouveautés, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera l'ouverture de son magasin, lundi prochain, 14 novembre. Elle se flatte d'exécuter toute espèce de coiffures avec la même précision que les modes qu'elle offre, et se charge également de faire toutes les toilettes de bal dans le goût le plus moderne, rue Royale No 54 entre Bienville et Douane.

On demande plusieurs demoiselles 10 nov—10

T. MOSSY Jr. a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a ouvert au No. 26, rue de la Vieille Levée, un magasin de GROCERIES, et vend en gros et en détail, à des prix très-modérés. Il offre en ce moment:

50 barriques Vin rouge, de Bordeaux, divers crus;
20 tierçons Vin blanc Haut Sauterne, 1828,
300 caisses Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, &c.
100 caisses Salaisons assorties,
200 paniers Anisette de Bordeaux,
100 paniers Huile superfine,
500 Jambons de Cincinnatti,
100 sacs Café de la Havane,
20 barillets Beurre du nord, Blanc de baleine,

Liqueurs assorties, Sirop ditto, Eau-de-vie de Cognac, Rum de la Jamaique, caisses Cherry, première qualité, Bœuf en barils, Thé, Tabac en balles de 100 livres, Bouteilles vides, Cigarres de la Havane, qualité supérieure, &c.
14 nov—6 T. MOSSY Jr.

Nouveau Magasin de Comestibles.

Rue Toulouse, entre les rues Levée et Chartres, vis-à-vis le magasin de Mrs. Peyroux & Arcueil.

A VENDRE par le soussigné, les articles suivants, de première qualité, provenant des navires de Bordeaux et du Havre, dernièrement arrivés, savoir: Saucissons de Lyon; sardines à l'huile de Colin; thons et lamproie; macaronis; vermicelles; vin rouge et blanc en caisses, de différentes qualités; vin de Champagne mousseux, première qualité; liqueurs superfines en vases de porcelaine et en bouteilles; guignolet, anisette de Champion; fruits à l'eau de vie; cerises; curaçao huile d'olive; prunes d'Ente, par caisses de 10 livres; vin blanc en tierçons; vinaigre en tierçons; bouchons pour bouteilles et damejeannes; absinthe Suisse.
18 nov—[illegible] J. NORES.

100 Barils graisse à vendre par,
3 nov—3 OGER & PILLIEUX

Ventes à l'encan.

[illegible] VILLE.

PAR M. BARNETT & J. L. M'COY.

LA vente de cette ville sera continuée jeudi, le 17 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

N. B. Vente sans réserve. 15 nov

PAR JONAS ROBESON & Co.

IL sera vendu sur la Levée, vis à vis l'hôtel des monnaies, jeudi, 17 Novembre, à 4 heures de l'après midi.

800 barils Harengs frais de Potomac, en débarquement du navire Metamora.

Conditions, à la vente. 15 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi, 18 Novembre, à midi et demi, à la Bourse Hewlett,

L'esclave Aimée, négresse âgée d'environ 30 ans, enceinte, bonne domestique et bonne d'enfans.

Conditions: Un tiers à 60 jours, un tiers à 6 mois et la balance à 12 mois, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant C. Pollock, not. public, aux frais de l'acquéreur. 16 nov

PAR JONAS ROBESON & Co.

Marchandises Sèches.

IL sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 112, jeudi, 17 du courant, à 10 heu de du matin,

50 colis marchandises sèches, consistant d'un assortiment général convenable pour la saison, reçus dernièrement de New-York.

Aussi, 20 caisses chapeaux. 15 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi, 18 Nov. 1836, à midi et demi, à la Bourse Hewlett,

L'esclave Larkin, beau mulâtre, âgé de 18 ans, il a été douze mois apprenti chez un perruquier, sachant tresser les cheveux, &c., actif et intelligent, pleinement garanti.

Henri, nègre âgé de 11 ans, actif et d'un bon caractère, pleinement garanti.

Conditions, à la vente.

Actes de vente pardevant C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 16 nov

PAR JOHN M. BACH.

Grande vente de Meubles.

IL sera vendu samedi, 19 Novembre 1836, à 11 heures du matin, à l'Arcade de Banks,

Un grand assortiment de beaux meubles, consistant en side boards, avec les dessus en marbre et à colonnes; side boards unis; armoirs; bois de lits en acajou et en mérisier; bureaux à toilette; chaises à rocking en acajou; sofas; secrétaires; bibliothèques; tables à dîner, à cartes et pour salons en acajou; glaces à toilettes et autres, &c. 15 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente à l'encan des marchandises avariées par le feu.

IL sera vendu mardi 15 du courant, à 10 heures précises, Vieille Levée, no. 53, entre les rues Saint Louis et Toulouse, le reste de marchandises qui ont été sauvé au feu le 5 courant, dans les magasins de Mrs Wakeman & Palmes, et pour le compte de qui il appartiendra, consistant en cordages, peinture, huile, eau de vie, liqueurs, vins, &c.; savons, chandelles, café, thé, sucre et autres articles, avariés par l'eau.

Conditions, comptant. 11 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu jeudi 17 courant, à midi, à la bourse Hewlett, 8 lots de terre situés à Carrollton, comme suit.

4 lots faisant face à la rue de la Levée et un lot sur la rue Washington dans l'islet L.

Un lot faisant face à la rue Adams, et

Deux lots faisant face à la rue Pearl, dans l'islet A le tout selon un plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions.—1/4 comptant; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 15 nov.

PAR P. A. GUILLOTTE

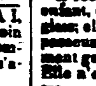

IL sera vendu, mercredi prochain, 16 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure Commune et Cirque,

35 jeunes MULES du Mexique, et quelques chevaux appairés de monture et charrette.

Conditions au moment de la vente. 14 nov—3

PAR JONAS ROBERSON & Co.

IL sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, mercredi 16 novembre 1836,

L'esclave Charlotte, âgée d'environ 26 ans, avec son enfant, créole de cet état, parlant le français et l'anglais; elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, excellente domestique de maison et pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi. Elle n'est vendue que par cause de départ de son maître.

Conditions 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

John, âgé de 23 ans, excellent cuisinier à la française, pleinement garanti, excepté qu'il s'est absenté pendant 4 ou 5 jours.

Joe, âgé de 12 ans, a été marron deux fois, vendu pour compte de son ancien maître, sans garantie. Conditions au moment de la vente. 14 nov—6

VENTES

PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE PICOT—Vente par le Registre des Testamens—Mardi, le 15ème. jour du mois de novembre 1836, à quatre heures de l'après midi, derrière le bureau du régistre des testamens, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du premier jour de Novembre 1836, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Jérome Picot, consistant en hardes et quelques meubles meublans.

Conditions de la vente: comptant.

4 nov. W. F. E. DUPLESSIS, Régistor des Testamens

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

LE Cours de la farine fraiche est aujourd'hui de dix piastres et demie par baril d'après le tarif les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 14 du courant, trente onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt cinq pour cent, de plus.

Nlle Orléans, le 14 novembre 1836.
14 nov D. PRIEUR, maire.

CHAPEAUX de laine.—30 caisses contenant chaque 5 et 6 douzaines de chapeaux de laine superfins noirs et blancs, calottes rondes et quarrées, reçus par le navire Chester venant de Philadelphie et à vendre par. J. EVANS & Co.
15 nov Rue de Chartres No 10

MOULIN à Coton—de la fabrique de Desbrenner et Co. aussi 300 caisses vin Medoc et 30 rouleaux cordage goudronnés à vendre par SAM. THOMPSON et Co.
15 nov Rue du Camp No 53

PAPIERS PEINTS POUR TENTURES.

ARRIVÉS récemment de France par le Marengo, chez CHEVALIER, *peintre et marchand de papier*, rue de Chartres, encoignure Jefferson, No. 72, en sujets historiés:

Bataille d'Austerlitz,
Le Parc Français,
Le Jardin,
La Grande Chasse anglaise,
Les Quatre Saisons,
Paysages.

Il se charge du collage et de la peinture des appartemens. 14 nov—6

A VENDRE—Deux ILETS situés au faubourg Jackson, derrière cette ville, l'un entre le chemin de la Métairie et les rues St Louis, St. Antoine et Toulouse, et mesurant trois cent soixante pieds de face au dit chemin de la Métairie, sur une profondeur irrégulière, et l'autre, entre les rues du Canal, St. Patrick, Bernadette et les propriétés Copeland et Huet, mesurant trois cent cinquante pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur irrégulière—S'adresser à R. SALAUN, courtier.

N. B. Il offre de plus plusieurs petites et grandes propriétés. 14 nov—6

RESTAURANT DE LA BOURSE,

RUE DE CHARTRES ENTRE ST. LOUIS ET CONTI No.

LES Sieurs EMILE PETIT & LOUIS CANONGE, ont l'honneur d'informer respectueusement le public qu'ils offriront lundi prochain le restaurant de la bourse à l'instar de Paris.

Ce restaurant déjà connu avantageusement sous le nom de Mme. Guillaume, vient d'être remis entièrement à neuf.

Les soins qu'ils apporteront à contenter les personnes qui leur feront l'honneur de venir les visiter ne leur laissera rien à désirer. On y trouvera outre la salle du restaurant de fort jolis salons au premier pour repas de société.

Ils se chargent des commandes pour la ville.

A l'Harmonie,

Rue St. Pierre No. 184.

LES mêmes profitent de cette occasion pour remercier le public de la Nouvelle Orléans de la confiance qu'il a bien voulu leur accorder jusqu'à ce jour et le prévenir qu'ils continuant à tenir leur maison de société à l'Harmonie, où l'on trouvera tous les jours à 3 heures et demie une excellente table d'hôte. On y prendra des pensionnaires au cachet.

Ils se chargent comme par le passé de repas de corps, de société, et commandes pour la ville.

Les amateurs de bals sont prévenus qu'ils trouveront à louer à l'Harmonie une jolie salle de bal de société. Ils prendront des apprentifs cuisiniers.
12 nov—5

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés en, s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov 3[illegible]

DOMESTIQUES A VENDRE—Une famille de bonnes domestiques de maisons, consistant en une femme âgée de 38 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, etc., et ses deux filles; l'une âgée de 16 ans, domestique de maison, très active, l'autre âgée de 7 ans; les enfans parlent anglais et français, et elles ont été élevées dans cette ville. S'adresser rue Commerce, No. 17. 9 nov—6

MME. Ve. BARJAC, prévient le public qu'elle fera lundi prochain, 14 du courant, l'ouverture d'une grande variété de modes de Paris, reçues par les navires Marengo et New Orleans. 12 nov—4

FRUITS DE MALAGA, VINS, &c.

RAISINS Muscat, en grappes, par caisses, demi-caisses et quarts de caisses;
Raisin de Muscat, en graines;
Olives fraiches en barillets;
Huile d'olive en jarres;
Malaga sec et doux, en quarts de barriques et barils indiens;
Eau de vie du Catalogne, 5e preuve, en [illegible] indiens;
Papier demi-florette;
Liqueurs de Grenade et de Murcie, soie à coudre;
Le tout récemment reçu par le brick Falco, de Malaga, et à vendre par
18 nov—3 JOHN A. MERLE & Co

THEODORE MOREAU, coiffeur de Paris, élève de Nardin, coiffeur breveté, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'arriver par le Marengo, avec un assortiment choisi de coiffures des dernières modes, de parfumerie, bouts [illegible], &c.

Son magasin est rue St. Pierre, No. 74, entre Royale et [illegible]. 16 nov—